

## DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

### Conseil du 3 septembre 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Barbara Syrek	<p><b>Madame Barbara Syrek; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</b></p> <p>Mme Syrek habite sur l'avenue du Mont-Royal Est, aux abords de la rue Moïse-Picard. Le tronçon nord de cette dernière rue donne accès au stationnement d'un supermarché Métro et la circulation qui y prévaut serait à l'origine de nombreux désagréments pour les riverains. Pour y mettre un terme, Mme Syrek estime que ce tronçon devrait faire l'objet de mesures d'apaisement de la circulation, voire d'être transformé en cul-de-sac.</p>	C. Viau	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, CHRISTIANE VIAU, DÉCLARE BIEN CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT VISÉ ET VEILLERA À CE QUE CETTE REQUÊTE SOIT EXAMINÉE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR ÉTUDE.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-258133</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Réjean Boudreau	<p><b>Monsieur Réjean Boudreau; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 :</b></p> <p>M. Boudreau soumet deux questions aux soins du conseil :</p> <p>1) M. Boudreau est propriétaire du bar « Kool Kafé », situé à l'angle nord-ouest des rues D'Iberville et Masson. Pour accommoder sa clientèle, il demande que soit retranché un segment d'interdiction de stationnement sur la rue Masson, entre les rues D'Iberville et Chapleau.</p> <p>2) Question répondue sur place, voir « Dossiers fermés ».</p>	C. Viau	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, CHRISTIANE VIAU, SOULÈVE QUE L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT À L'ENDROIT CONCERNÉ VISE À DÉGAGER UNE AIRE DE MANŒUVRE POUR DES CAMIONS. IL N'EMPÊCHE NÉANMOINS QUE LA REQUÊTE SERA EXAMINÉE AFIN DE VÉRIFIER SI UNE RÉDUCTION DE L'ESPACE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT EST ENVISAGEABLE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-258160</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>M. Claude Gourdeau</p>	<p><b>Monsieur Claude Gourdeau; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 :</b></p> <p>M. Gourdeau habite la 10e Avenue, à proximité du restaurant « Le Paradis du poulet », sis au 3224, boulevard Rosemont. Il fait état des problèmes de propreté associé à ce commerce, qui dépose ses déchets en ruelle arrière. M. Gourdeau rend compte notamment des problèmes d'odeur générés par les carcasses animales, de même que des dépôts sauvages qui jonchent cette ruelle. Malgré une plainte déposée à la Ville, aucune intervention n'a été réalisée à ce jour.</p>	<p>C. Viau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, CHRISTIANE VIAU, CONVIENT QUE LA RUELLE EN QUESTION CONSTITUE UNE ZONE PROBLÉMATIQUE AU CHAPITRE DE LA PROPRETÉ. ELLE DONNE L'ASSURANCE QU'UNE INSPECTION DES LIEUX SERA EFFECTUÉE PROCHAINEMENT.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, AJOUTE DE SON CÔTÉ QU'UNE RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA PROPRETÉ EST EN COURS ET QUE DES DÉMARCHES ONT ÉTÉ AMORCÉES POUR RÉDUIRE LE DÉLAI DE TRAITEMENT DES PLAINTES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-258265</b></p>
<p>Mme Sylvie Denizon</p>	<p><b>Madame Sylvie Denizon; conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013:</b></p> <p>Mme Denizon discute du parc de l'Ukraine et désire savoir si celui-ci fera prochainement l'objet prochainement de travaux de réaménagement. Elle signale par ailleurs que les modules de jeu pour enfants sont endommagés et qu'ils nécessitent des réparations, sinon d'être remplacés par de nouveaux équipements.</p>	<p>D. Moreau</p>	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE DIRECTEUR DE CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DANIEL MOREAU, CONFIRME QU'AUCUN PROJET D'INTERVENTION PLANIFIÉE N'EST PRÉVU POUR LE PARC DE L'UKRAINE. QUANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS, CEUX-CI RELÈVENT DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-258311</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Gérard Cholette	<p><b>Monsieur Gérard Cholette; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</b></p> <p>M. Cholette effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Cholette réside dans les pyramides olympiques et fait état des problèmes de bruit généré par des camions de collecte sélective opérant très tôt en matinée (firme NRJ). Une plainte a été transmise aux services policiers. Mais sans grand résultat.</p> <p>2) Question répondue sur place; voir « Dossiers fermés ».</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE LES NORMES RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR INTERDISENT PAREILLE ACTIVITÉ AVANT 7 H. DANS CES CONDITIONS, L'ENTREPRENEUR CONCERNÉ DEVRA ÊTRE AVISÉ AFIN QU'IL CESSE SES PRATIQUES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-258323</b></p>
M. Noël Deslauriers	<p><b>Monsieur Noël Deslauriers; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</b></p> <p>M. Deslauriers habite le 3150, rue Rachel Est et rend compte d'un trou d'homme mal ajusté à la chaussée près de son lieu de résidence et qui génère beaucoup de bruit au passage des véhicules. Il demande que cet équipement soit remis en ordre afin d'assurer la quiétude des lieux.</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, ESTIME QUE LES CORRECTIFS REQUIS DEVRONT ÊTRE APPORTÉS.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-258361</b></p>

**DOSSIERS OUVERTS – INTERNET –**

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

**Conseil du 3 septembre 2013**

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			<b>Aucun dossier transmis aux services municipaux à la suite de cette séance.</b>